

Séance de Conseil Municipal du 22 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt deux septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MÉNARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2017

Présents : M. MÉNARD – Mme PAGANUCCI - M. ADAM – Mme BLONDEAU - Mme MÉRAUD – M. PÉREON - M. PRENANT - M. HÉBERT - M. PIGOREAU – M. JUMERT - Mme BEAUCHEMIN

Absents excusés : M. DESHAYES (pouvoir à Mme BLONDEAU) - M. ERMISSE (pouvoir à M. MÉNARD)

Absents : Mme LETANT - Mme FERNANDES-PENTEADO

Secrétaire de séance : Mme BLONDEAU

Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

Monsieur MÉNARD informe le conseil du décès survenu le 21 septembre de Monsieur Emmanuel de Fraguier, conseiller municipal de 1989 à 2008 et maire adjoint de 1995 à 2001 et du décès de Madame TIMMERS.

Une naissance a eu lieu sur la commune le 20 septembre 2017 : Clothilde DUBREUIL.

1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Après avoir entendu les remarques de Madame MÉRAUD, le conseil approuve le compte-rendu du conseil du 02 août 2017.

2. Subventions : comité des fêtes, frais de gardiennage et la Saint-Gilles

Lors de l'organisation du 13 juillet, le comité des fêtes a fait appel à une société de gardiennage dans la nuit du 12 au 13 juillet, pour un coût de 298,79 € TTC. Le comité des fêtes souhaiterait que la fête se déroule pendant le week-end pour éviter cette dépense mais il a été décidé de maintenir la fête au 13 juillet. Le conseil décide de prendre en charge 50 % du coût de gardiennage et d'attribuer une subvention d'un montant de 149,40 €.

Par ailleurs, lors de la fête de la Saint-Gilles, le comité des fêtes a accepté d'ouvrir la buvette après la fermeture du bar des Coteaux, ce qui a induit un manque à gagner. Cette décision prise lors d'une rencontre avec les commerçants et le comité des fêtes a impacté les recettes espérées lors de la manifestation. Pour aider le comité des fêtes, le conseil, à douze voix pour et une abstention (Mme MÉRAUD) décide de prendre en charge 50 % de la prestation de la BANDA JEAN et de verser une subvention de 250 € au comité des fêtes. Le bilan de la Saint-Gilles sera demandé.

3. Personnel :

- assurance centre de gestion

Par délibération en date du 18 novembre 2016, le conseil avait accepté la proposition du centre de gestion relative au lancement d'une consultation relative au contrat de groupe assurance. Suite à cette consultation, le centre de gestion a attribué le marché à la compagnie GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE et SIACI SAINT-HONORÉ qui en assure la gestion.

* les caractéristiques principales du contrat sont les suivantes :

- durée : 4 ans,
- date d'effet : 01 janvier 2018
- régime : capitalisation
- délai de déclaration des sinistres : 90 jours
- Gestion du contrat : réalisée par les services du centre départemental de gestion du Loir-et-Cher (CDG)
- agents assurés avec franchise de 15 jours pour arrêt maladie ordinaire:
 - agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL ; taux de cotisation 2018 de 4,94 % (hors frais de gestion) contre 5,32 % actuellement intégrant les frais de gestion du CDG,
 - agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires ; taux de cotisation de 0,99 % (hors de gestion) contre 1,15 % intégrant les frais de gestion du CDG.

* Les frais de gestion du CDG facturés à la commune s'élèveront à :

- 0,34 % pour les contrats CNRACL,
- 0,06 % pour les contrats IRCANTEC

Le montant des frais de gestion est obtenu par le produit du taux par la masse salariale assurée au 31 décembre de l'année n-1.

Le conseil d'administration du CDG, s'est engagé à ne pas faire évoluer ces deux taux pendant la durée du contrat.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de gestion contrat groupe d'assurance statutaire 2018/2021.

- tableau des effectifs

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs répartis tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

Emplois permanents occupés au 22.09.2017

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché - Secrétaire de Mairie	A	1	35 heures
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif	C	1	35 heures
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
ATSEM principal de 2ème classe	C	1	35 heures
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation	C	1	28 heures
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise	C	1	35 heures
Adjoint technique	C	4	35 heures
Adjoint technique	C	1	18 heures
Adjoint technique	C	1	17,50 heures
TOTAL		12	

Emploi non-permanent

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique	C	1	35 heures

Suite à la demande de Madame MÉRAUD de connaître l'ensemble des postes ouverts et qui peuvent faire l'objet d'un recrutement, le tableau des effectifs sera présenté ultérieurement.

- prolongation de contrat d'un agent communal

En raison de la charge de travail des services techniques (pose de compteurs en radio-relève à Villepoupin, installation des panneaux de signalisation, peinture routière, relevé des compteurs d'eau, travaux divers d'automne, ...), le conseil décide de prolonger le contrat de l'agent technique contractuel embauché au 01 juillet 2017, pour une durée de 2 mois, jusqu'à fin novembre 2017.

4. Finances :

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur DUPIN, trésorier, avec Mesdames PAGANUCCI, BLATEAU et DAGUENET pour faire le bilan financier de la commune, à fin septembre. La situation financière est saine. Il est prévu de rencontrer le trésorier deux fois par an pour évaluer la capacité financière de la commune.

Monsieur le Maire présente la simulation financière fin décembre 2017 :

	fonctionnement		
	Dépenses	recettes	
Compte administratif au 20.09,17	566 923,51	657 704,86	
Dépenses courantes	230 000,00		
Recettes except vente FPS		25 000,00	
FNGIR 3 700*4		14 800,00	
Centimes 35 536 * 4		142 144,00	
Attribution compensation CATV		30 000,00	
DGF 7 672*4		30 688,00	
Location (logements) 1 700*3		5 100,00	
Garderie		4 000,00	
Reversement budgets annexes		30 000,00	
Total	796 923,51	939 436,86	
Excédent			142 513,35

Ceci n'est qu'une estimation qui n'intègre pas toutes les recettes et notamment le fonds de péréquation intercommunale de compensation de 21 000 € qui devrait être perçu.

Monsieur le Maire présente le tableau du compte administratif provisoire de 2017. Le total du budget des investissements s'élève à 590 500,42 € incluant les restes à réaliser 2016.

Madame MÉRAUD reproche une différence entre le montant des investissements inscrits au budget primitif et le montant des investissements annoncés dans le compte administratif provisoire.

NDLR : Contrairement aux propos de Madame MÉRAUD, le budget primitif prévoit :

- nouveaux crédits inscrits au budget : 498 957,60 €
- reste à réaliser de 2016 : 91 542,82 € répartis ainsi :
 - compte 21312 : 60 591,56 €
 - compte 21318 : 6 468,00 €
 - compte 2152 : 11 000,00 €
 - compte 2182 : 2 282,64 €
 - compte 2313 : 11 200,62 €

Lors de la séance de conseil, Madame MÉRAUD a mis un doute sur la véracité des chiffres mais elle a omis de vérifier le montant des restes à réaliser de 2016 qui s'ajoutent aux nouveaux crédits de l'année 2017.

Au vu des projets d'investissements inscrits au budget primitif, Monsieur le Maire propose d'engager la réfection des terrains de tennis au printemps 2018 ; les crédits ont été inscrits au budget 2017. A l'unanimité, le conseil décide d'engager ces travaux.

Monsieur ADAM propose d'acheter 50 chaises supplémentaires et trois tables pour l'Artésienne, pour un montant de 2 500 € maximum. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Monsieur MÉNARD précise que la piste cyclable, avenue du Petit Thouars, reste une priorité dans la mandature. Pour ce dossier, la commune devrait recevoir une aide au titre du contrat de ruralité ; la décision devrait être prioritaire pour les services de l'Etat.

5. Projet de construction sur la zone artisanale de la Croix Noury

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une entreprise souhaite s'installer sur la zone de la Croix Noury. Monsieur le Maire a rencontré Monsieur GARNAVAULT, directeur du développement économique de la communauté d'agglomération du territoire vendômois et l'entrepreneur, le projet pourra se réaliser en 2018.

Monsieur MÉNARD communique le mail adressé par Monsieur GARNAVAULT à Monsieur LECOINTRE :

"Je fais suite à notre échange téléphonique et je vous confirme que votre projet pourrait se réaliser sur le terrain que vous aviez identifié à Villiers sur Loir avec les contraintes reportées sur le plan joint :

- Parcelle de 4 000 m² environ (à ajuster en fonction des contraintes) au prix de 14 euros HT/m² ;
- Accès obligatoire à votre parcelle par le côté sans création d'un nouvel accès sur le RD 5 ;
- Le point d'accès sera retravaillé par nos services et ceux du Conseil départemental pour intégrer les risques de sécurité routière ;

- Les eaux pluviales seront à tamponner sur votre parcelle ;
- Une servitude de réseaux pourrait être à prévoir en fond de parcelle (nous étudions la question).

Je vous invite, sur ces bases, à travailler votre projet de construction et le votre projet de financement. Parallèlement je travaille sur les questions d'accès et d'emprise pour optimiser cette opération."

6. Marchés publics : maîtrise d'œuvre de l'aménagement des espaces publics du centre-bourg

Monsieur HÉBERT présente le dossier de consultation pour la maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement des espaces publics en centre bourg qui se compose en plusieurs phases, telles que présentées ci-après. La commune pourra à l'issue de chaque phase arrêter ou différer les travaux.

QUAND	QUOI		QUI
vendredi 17 novembre 2017	attribution marché	une offre est retenue et validée par le conseil municipal	Commune
de Novembre 2017 à Mars 2018	étude préliminaire	démarrage du projet proposition esquisse définition/chiffrage des phases travail avec la commission "cœur de village" pour la définition de l'esquisse	Commune + prestataire
Avril 2018	réunion publique	présentation projet esquisse / chiffrage/phasage	Commune + prestataire
Avril 2018		validation lancement phase 1	commune
Avril - Mai 2018		consultation pour travaux phase 1	prestataire
Juillet - Décembre 2018	PHASE 1	réalisation phase 1 consultation Phase 2	prestataire
décembre 2018		validation engagement phase 2	commune
2019	PHASE 2	réalisation phase 2 consultation Phase 3	prestataire
fin 2019		validation engagement phase 3	commune
2020	PHASE 3	réalisation phase 3 consultation Phase 4	prestataire
fin 2020		validation engagement phase 4	commune
2021	PHASE 4	réalisation phase 4	prestataire
St gilles 2021	FIN	fin chantier inauguration	Commune + prestataire

Les maitres d'œuvre doivent remettre leur dossier de candidature, le vendredi 6 octobre avant 12 h. Après analyse des dossiers, les trois candidats ayant obtenu les meilleures notes seront reçus par la commission Cœur de Village, le samedi 4 novembre. A l'issue de la rencontre, une proposition sera faite au conseil municipal du mois de novembre 2017, pour attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

7. Syndicats intercommunaux : remplacement de Madame MARTIN

Suite à la démission de Madame MARTIN, il convient de procéder à son remplacement au sein des syndicats intercommunaux dans lesquels elle siégeait :

Sont élus :

- au Syndicat intercommunal du plan d'eau de Riotte : Madame Françoise MÉRAUD, déléguée titulaire,
- au syndicat Valdem : Madame Françoise MÉRAUD, déléguée suppléante,
- au SIERAVL : Monsieur Xavier HÉBERT, délégué titulaire.

8. Commissions municipales : remplacement de Madame MARTIN

Monsieur le Maire présente le tableau des commissions en vue du remplacement de Madame MARTIN.
Cf tableau ci-joint.

9. Affaires diverses

* CCAS : A ce jour, quatre élus du conseil siègent au C.C.A.S. : Mesdames BLONDEAU et BEAUCHEMIN et Messieurs PÉREON et PRENANT. Il manque une personne extérieure qui sera nommée par le Maire, avant l'élection du nouveau vice-président.

* Permanences : Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

* Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois (CATV) - commission développement économique

Monsieur PIGOREAU a assisté à une commission où les offres foncières ont été présentées : pour les bâtiments qui appartiennent à la CATV, il est possible d'obtenir une aide de l'agglomération. Les communes de moins de 2 000 habitants peuvent soutenir l'activité économique.

Actuellement, la CATV n'a pas de bâtiments disponibles pour de nouvelles activités.

La CATV viabilise 5 ha/an pour de nouvelles activités, sur les 100 ha dont elle est propriétaire.

La zone de la Bouchardière à Naveil est équipée de toutes les infrastructures routières ; la CATV sera donc plus favorable à l'installation de nouvelles entreprises à la Bouchardière qu'à la Croix Noury. Monsieur MÉNARD demande, toutefois, que les entreprises qui souhaitent s'installer sur Villiers-sur-Loir, puissent réaliser leur projet, comme c'est le cas de Monsieur LECOINTRE.

* Plan d'eau : Monsieur PIGOREAU considère que le coût de location des pédalos (8 €/demi-heure et 15 €/heure) est trop élevé. Monsieur MÉNARD informe que le conseil communautaire a délibéré sur ces tarifs, après analyse des pratiques extérieures.

* Commissions communautaires : suite à la demande de Monsieur PÉREON concernant la communication des ordres du jour des commissions communautaires, il est précisé que les délégués sont directement informés par la communauté et non par la commune qui n'est pas toujours informée des commissions communautaires.

* Monsieur PIGOREAU remercie l'ensemble des personnes qui ont pris des nouvelles de son fils, au cours de l'été.

* Festillésime 2018 :

Madame PAGANUCCI informe le conseil municipal que deux dossiers ont été déposés auprès du conseil départemental pour l'organisation de concerts en 2018 qui feront l'objet de subventions. La société musicale n'a pas souhaité s'associer à Festillésime 2018.

Les deux concerts auront lieu à l'Artésienne :

- le samedi 14 avril 2018 : WONDER MAMA
- le dimanche 25 novembre à 17 h : GRIMICK

* Bulletin municipal

Monsieur ADAM informe le conseil du démarrage des travaux pour le prochain bulletin municipal. Monsieur Jean-Philippe MAUCHIEN sera chargé de la mise en page, comme l'an passé, et l'impression sera réalisée par l'ESAT de Lunay.

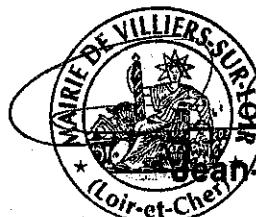
La commission communication a retenu comme thème du prochain bulletin : les animations culturelles, artistiques et musicales.

L'appel pour les articles est fait ; ils devront être remis le 25 octobre au plus tard.

* Commission pour la réfection de la cloche :

La commission se réunira le jeudi 19 octobre à 20 h.

La séance est levée à 22 h 35.

 **Le Maire,**
Jean-Yves MENARD

COMPOSITION DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL 2014-2020

Commissions	Travaux voirie - réseaux - Eclairage Public	Groupe scolaire (enseignement-taps - travaux) culture	Tourisme et Patrimoine	Communication ET INITIATIVE LOCALE	Développement économique	Urbanisme - environnement -espaces verts	Vie Associative	Appel d'Offres	Finances	Cœur de village	Enfance et Jeunesse	Cloche église
Noms												
MENARD Jean-Yves	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
PAGANUCCI Laurence		X	X	X							X	X
ADAM Stéphane		X		X	X		X			X	X	X
BLONDEAU Nadine	X	X				X	X			X		
JUMERT Charles	X	X	X			X		X/S		X		
MÉRAUD Françoise	X		X	X	X	X		X	X	X		X
DESHAYES Jean-Marc	X				X							
FERNANDES-PENTEADO Marie-Laure		X		X	X			X/	X		X	
HEBERT Xavier				X		X	X			X		X
LETANT France	X			X	X					X	X	
PERBON Claude	X						X	X/S			X	
PRENANT Michel	X											
BEAUCHEMIN Claire		X		X			X				X	
PIGOREAU Albert			X		X	X		X	X	X		
ERMISSE Gérard			X									X